Voici quels sont les principaux points de la Convention dont nous venons de parler : *Les dépenses résultant de cette entreprise seront supportées par la ville, qui n'a aucun moyen de l'imposer à la Compagnie, les dépenses s'élèveront à 114.000 f.* d'après le devis dressé par la Compagnie du Nord. Selon le vœu exprimé par le Conseil municipal, les travaux, susceptibles d'être, sans crainte pour la sécurité de la voie, confiés à des entrepreneurs, **feront l'objet d'adjudications.**

Quant au mode de paiement, il a été fixé ainsi qu'il suit : Au moment où les travaux commenceront, la Ville versera à la Compagnie du Nord un tiers de la dépense prévue. Le second tiers sera payé après la pose des fers du tablier et le solde sera réglé sur la production du décompte définitif.

Un petit mystère. — Il y a quelques jours, un employé menuisier, envoyé par son patron, qui habite Lys-lez-Lannoy, livrait une table ronde dans une maison de Roubaix.

Cette table lui fut payée comptant, 24 fr. Il est allé ensuite chez un quincaillier de la ville où il prit au nom de son patron pour 20 fr. de marchandises.

Depuis lors, il n'a plus reparu à l'atelier et on ignore ce qu'il est devenu.

Nous rappelons que la conférence de la Société de géographie de samedi prochain sera donnée par M. A. Merchier, professeur au lycée de Lille, qui traitera le sujet suivant : *La France à vol d'oiseau.*

La conférence sera accompagnée de projections.

Une nouvelle arrestation vient d'être opérée qui a trait au vol de laines de la maison Eloy-Duvillier : c'est celle d'un individu, nommé Alphonse C..., du quartier Sainte-Elisabeth.

On a certaines raisons, peu fondées jusqu'à présent, il faut le dire, de croire que ce jeune homme n'est pas étranger au vol dont il s'agit.

Mais C... est un individu assez disqualifié, exerçant tour à tour une foule de métiers, aujourd'hui déchargeur de bateaux, demain commissionnaire ou homme de peine.

C'est la quatrième arrestation qu'a occasionné le vol Eloy : jusqu'à présent on a bien arrêté les personnes qui sont inculpées d'avoir acheté et vendu la laine, mais il reste à trouver celles qui ont fait le coup.

Un individu vient d'être arrêté sous inculpation d'actes monstrueux commis sur la petite fille de la maison où il était domestique.

La fillette, qui a huit ans et demi, accuse A... V... de la façon la plus catégorique. V... nie avec énergie.

L'affaire dont nous parlons se serait passée vers le 12 janvier.

L'examen médical a prouvé que l'enfant avait en effet subi les derniers outrages.

Un tailleur, demeurant à Lille, avait été signalé à notre police comme s'étant rendu coupable d'un abus de confiance au préjudice de M. Lepers, marchand de toile, demeurant à Loos. Il a été arrêté et conduit à Lille, vendredi.

Ne pas confondre. — M. Alfred Fauvarque, 44, rue de l'Ommelet, nous prie d'informer le public qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, condamné dernièrement pour avoir participé à une bagarre d'estaminet.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours des chauffeurs, à l'ancien conditionnement, rue du Château. Tous les dimanches à 10 h. du matin, professeur : M. E. Cornut.

Cours de remettage à l'usage des cuviers rentreurs, cour de l'Hôtel des Pompiers, tous les dimanches, à 10 h. du matin. Maître rentreur, M Delplanque.

La commission de la *Cæcilia Roubaisienne* informe ses sociétaires qu'une sérenade sera donnée dimanche 29 courant à M. Bailly à l'occasion de son récent mariage.

A l'issue de la sérénade M. Bailly offrira un bal à tous les membres actifs au local de la société.

L'« **Union des Travailleurs** », ayant accepté l'invitation que lui a faite la *Société Chorale* de Mouscron, de donner un Concert le dimanche 29 janvier, dans la salle du *Casino*, prie ses membres exécutants d'assister à la dernière répétition générale qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à neuf heures du soir, au local, place de la Liberté.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—**AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

TOURCOING

ÉLECTION D'UN JUGE SUPPLÉANT AU TRIBUNAL DE COMMERCE. — Par arrêté préfectoral en date du 14 janvier 1888, MM. les électeurs du tribunal de commerce de Tourcoing sont convoqués le dimanche 29 janvier 1888, à l'effet de procéder à la nomination d'un juge suppléant en remplacement de M. Edouard Six, nommé juge titulaire.

Un seul bureau de vote est établi à la Mairie de Tourcoing; le scrutin s'ouvrira à 10 heures du matin et sera fermé à 4 heures du soir.

Est candidat pour cette élection :

M. L. BERNARD FLIPO, filateur de coton à Tourcoing.

Société de Géographie. — A l'ouverture de la séance de mercredi dernier, il a été procédé à la proclamation des récompenses obtenues au concours de géographie par plusieurs jeunes gens de Tourcoing.

M. Masurel, président, a dit à ce sujet, que la distribution solennelle aurait lieu à Lille dimanche prochain, mais le Comité avait cru bon de saisir, dans la remise des diplômes, l'occasion de proclamer devant un public tourquennois les succès remportés par des enfants de Tourcoing et d'exprimer à ceux-ci toute sa sympathie.

M. Masurel a formulé, en terminant, le souhait de voir un aussi grand nombre d'élèves de Tourcoing prendre part au concours de cette année.

Nous ajouterons, de notre côté, que toutes les écoles de la ville sans distinction peuvent présenter des concurrents et qu'à notre avis la science géographique mérite, par son importance, d'exciter l'émulation parmi tous les jeunes gens d'une ville industrielle et commerçante comme la nôtre.

A l'appel de leurs noms, fait par M. Paillard-Letong, secrétaire du comité, les jeunes lauréats, que nous avons désignés dans un précédent numéro, ont reçu des diplômes, puis M. Masurel a donné la parole à M. l'abbé Drouart de Lezé, missionnaire apostolique au Japon.

Le conférencier avait pris pour sujet le pays où depuis treize ans, s'exerce son zèle apostolique, pays sur lequel il a donné, en une rare élégance de forme et avec beaucoup de netteté et de précision, les détails les plus intéressants Ses récits attrayants ont été rendus plus lucides encore par des projections à la lumière oxhydrique de cinquante-cinq photographies représentant des sites du Japon ou des types de ses habitants.

Au point de vue ethnographique M. Drouart de Lézé signale le caractère orgueilleux du Japonais, son amour de la nouveauté, sa merveilleuse facilité d'assimilation et son désir de se mettre au niveau de la civilisation européenne.

Les Aïnos, sauvages aborigènes, qui habitaient primitivement le vaste archipel du Japon, ont été supplantés par une nation, sur l'origine de laquelle on n'est pas fixé. Le conférencier développe, à ce sujet, une théorie très curieuse basée sur la similitude qui existe entre la langue Japonaise et l'idiôme des Basques, ce qui semblerait indiquer pour les deux peuples une souche commune, les Ibères descendus des monts Ourals.

La population du Japon, qui comprend 34 millions d'âmes, se divise en quatre classes, que M. Drouart de Lézé présente successivement : la classe noble ou militaire, ayant à sa tête le Mikado, ou empereur et ses Daimyo à un ou plusieurs sabres, la classe des paysans, la classe des marchands qui n'est pas la moins intelligente, et la classe des artisans et ouvriers.

Au Japon la religion nationale, shintoïsme ou bouddhisme, se rapproche beaucoup de la mythologie ancienne, ce qui distingue les Japons, peuple essentiellement religieux, des autres nations asiatiques. Dans le même ordre d'idées, il est un fait digne de remarque : le catholicisme avait jeté des racines tellement profondes que, malgré les persécutions qui ont duré pendant près de trois siècles, quand, en 1865, les Missionnaires catholiques ont fouilé de nouveau le sol du Japon, ils retrouvaient plus de 100.000 chrétiens descendants des anciens chrétiens évangélisés par St-François-Xavier, qui avaient conservé intactes les traditions religieuses.

Actuellement les missionnaires se trouvent en présence de bien des obstacles dont la pauvreté n'est pas le moindre; ils ont à lutter avec le protestantisme qui dépense largement ses millions. Le but du voyage de M. l'abbé Drouart de Lézé en France est de se procurer quelques ressources pour aider dans leur dévouement les apôtres de la religion catholique.

Après avoir décrit une excursion à travers le Japon, le sympathique conférencier a terminé en prononçant, en langue japonaise, quelques paroles qui ont fait goûter les harmonieuses intonations de cet idiome.

M. Masurel, au nom de tout l'auditoire a remercié M. l'abbé Drouart de Lézé de son intéressante conférence. Il a ajouté qu'il n'était pas d'usage, dans les réunions de ce genre, de faire une collecte, mais que les personnes généreuses qui voudraient bien venir en aide aux missions apostoliques du Japon pourraient adresser leurs offrandes chez les membres du Comité J. P.

Aucune suite n'a été donnée jusqu'à présent à l'affaire d'avortement de Mouveaux. Il paraît probable que cette personne a été victime d'une dénonciation calomnieuse.

A la requête des autorités belges, la gendarmerie vient d'arrêter un sieur Delou, forgeron, originaire de Gheluwe (Belgique) qui s'était réfugié ici après avoir commis, à Menin, une tentative d'assassinat.

Des bobines de laines peignées ont été volées, vendredi matin, sur un camion de MM. A. Prouvost et Cᵉ dans le trajet de Roubaix à Tourcoing.

En arrivant au pont du chemin de fer, rue Neuve de Roubaix, le domestique s'aperçut qu'une balle avait été éventrée et que plusieurs bobines avaient disparu : il en avait été enlevé pour une valeur d'environ 200 francs.

La police a procédé, hier, à l'arrestation d'un sieur François Bogaert, journalier, né à Anvers, et chassé de France à la suite de nombreuses condamnations pour vol.

Un ex-tambour maître à l'école de St-Cyr nommé Tiveneau, qui avait pris la fuite après s'être rendu coupable d'un vol, a été arrêté à Bruxelles et remis avant-hier à la gendarmerie de Tourcoing.

Un domestique au service de M. Debuigne, marchand de charbon, le nommé Louis Delattre, 52 ans, a été arrêté hier pour abus de confiance. Chargé par son patron de recevoir des factures, il a dissipé une somme de 115 fr.

Les auteurs de l'agression nocturne, Lievens et Thaon, qui s'est produit il y a huit jours environ chemin de la Latte ont été condamnés hier en police correctionnelle chacun à six mois de prison.

S'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutrains, pour les fournitures de bureau et les commandes d'*imprimés de tous genres* : têtes de lettres, factures, mémorandums, bulletins d'envoi, mandats, circulaires, registres spéciaux, livres à souches, etc. ; programmes et affiches de concerts, avis de naissance et de mariage, lettres de convoi et d'obit donnant droit à l'insertion dans le journal.

LAINES

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, TABLEAU SYNOPTIQUE DES FLUCTUATIONS DE COURS, EN 1887 DU PEIGNÉ ET DE LA BLOUSSE, Buenos-Ayres, et RELEVÉ DES MOUVEMENTS DES CONDITIONS PUBLIQUES des principaux centres industriels du Nord. — Prix : 0.50 c.

LILLE

La déchéance des brevets d'importation. — Par une pétition adressée à la Chambre des députés, M. Rochard, au nom de la *Chambre syndicale métallurgique de Lille et du Nord*, avait demandé la dénonciation de la convention internationale du 21 mars 1883, relative à la déchéance des brevets pour cause d'importation en France d'objets similaires fabriqués à l'étranger.

Cette pétition a été renvoyée le 12 juin 1887, aux ministres du commerce et de l'industrie et des affaires étrangères, sur le rapport fait par M. Lepoutre, au nom de la huitième commission des pétitions.

Voici la réponse du ministre du commerce et de l'industrie.

« Paris, 16 janvier 1888.

» Monsieur le Président,

» Conformément à une résolution de la huitième commission des pétitions insérées au *Journal officiel* du 12 juin 1887, vous m'avez fait l'honneur de m'adresser une pétition dans laquelle le sieur Rochard demande, au nom de la Chambre syndicale métallurgique de Lille et du Nord, la dénonciation de la convention internationale du 21 mars 1883, relative à la déchéance des brevets pour cause d'importation en France, d'objets similaires fabriqués à l'étranger.

» La convention du 20 mars 1883 étant sujette à des révisions périodiques, aux termes de son article 14, une conférence internationale s'est réunie à Rome, au mois d'avril 1886, pour examiner les modifications qu'il serait opportun d'apporter au texte primitif.

» Les résolutions de la conférence sont actuellement soumises à l'examen des gouvernements des états signataires de la convention du 20 mars 1883. Or, l'examen des diverses questions soulevées par la pétition de la Chambre syndicale métallurgique de Lille et du Nord, est intimement lié à l'examen des résolutions votées par la conférence de Rome.

» Ces questions ne pourront donc être utilement examinées et discutées que par le Parlement lorsqu'il sera saisi des modifications à apporter à la convention de 1883.

J'ai donc l'honneur de vous renvoyer ci-joint le dossier de cette pétition.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre du commerce et de l'industrie
» Signé : LUCIEN DAUTRESME. »

M. Gerbet, directeur de la manufacture des tabacs, est élevé à la première classe de son grade.

Evasion de 2 prévenus pendant l'audience du Tribunal correctionnel. — Il y a quelque temps, un vieillard était terrassé et dévalisé dans la rue Wicar, par un repris de justice des plus dangereux, le nommé Julien Alblé.

Cet individu était recherché depuis longtemps par la police : très connu dans le monde interlope des souteneurs et des escarpes de Lille, il trouvait toujours un asile et un abri chez un ami dévoué et parvenait à dépister les meilleurs limiers de la sûreté qui suivaient ses traces.

Grâce à une enquête menée avec habileté et persévérance, les agents de la sûreté finirent par découvrir le bouge dans lequel se cachait cet audacieux malfaiteur.

Une sourcière fut établie : Alblé surpris à l'improviste ne put opposer la moindre résistance, il fut arrêté et conduit à la maison d'arrêt.

Cette capture était d'autant plus importante, qu'Alblé avait à son actif un grand nombre de condamnation et était passible de la relégation.

L'instruction démontra qu'il était bien l'auteur de la lâche agression de la rue Wicar et M. le Procureur de la République fit assigner Alblé pour l'audience de ce jour.

Comme tous les prévenus qui ne sont pas laissés en liberté provisoire, Alblé avait été amené par le gardien de la prison, vers midi moins le quart, dans la petite loge qui se trouve au fond de la salle d'audience.

Cette loge, séparée du public par une grande balustrade vitrée, donne accès sur la partie de la salle réservée au barreau et aux témoins par une petite barrière, haute de 85 centimètres, dans laquelle s'ouvre une porte simplement fermée au loquet. Les prisonniers sont amenés directement de la prison dans la loge, par un corridor qui fait communiquer le palais de justice à la maison d'arrêt.

Dans le courant de l'audience, Mᵉ Brackers d'Hugo, chargé d'office de la défense d'Alblé, voulut lui demander quelques renseignements et s'approcha de la loge des prisonniers pour conférer avec son client.

Le gendarme de garde constata alors l'absence d'Alblé, et en référa à M. Guillemin, substitut de M. le procureur de la République, qui siégeait à l'audience.

On crut à un oubli, le gardien de la prison fut sonné et on lui ordonna d'amener Alblé.

Le gardien déclare avoir conduit lui-même Alblé dans la salle d'audience, on fit l'appel des prévenus présents, et on s'aperçut avec surprise qu'un autre prévenu nommé Lejour, avait aussi disparu.

Lejour ne vaut guère mieux qu'Alblé, c'est un voleur de profession et il était poursuivi pour avoir soustrait un porte-monnaie à une dame qui faisait son marché.

Le doute n'était plus possible : Alblé et Lejour s'étaient évadés.

Leur signalement fut envoyé par dépêche à tous les postes qui se trouvent disséminés le long de la frontière belge, la sûreté fut prévenue et des agents furent lancés à leur poursuite dans toutes les directions...

Dans quelles conditions l'évasion s'est-elle produite ?

Il est bien difficile de le dire dès à présent d'une façon précise et exacte.

En raison des facilités de communication qui existent entre le tribunal et la maison d'arrêt, un seul gardien conduit les prévenus qui sont assignés dans la salle d'audience, où se trouvent trois gendarmes chargés de leur surveillance.

Il est probable que le gardien sera retiré aujourd'hui avant de s'être assuré de la présence des gendarmes de service.

Alblé et Séjour se seront aperçus de cette absence complète de surveillance et auront saisi l'occasion qui leur était offerte. Ils auront ouvert tranquillement la porte de leur loge, se seront mêlés sans que l'on s'en soit aperçu à la foule des gens qui composent ordinairement l'auditoire de la correctionnelle et auront pu ainsi quitter le palais de justice sans être le moins du monde inquiétés.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Le charmant opéra de Gounod *Roméo et Juliette*, n'a pas attiré un nombreux public jeudi. Tous les artistes pourtant ont rivalisé, quoique la plupart fussent privés de la meilleure partie de leurs moyens, par suite de fatigue, nous a-t-on dit.

Mlle Boyer a trouvé, dans le rôle de Juliette, un nouvel élément de succès; après l'avant-dernier tableau, on l'a rappelée jusqu'à quatre fois. M. Alvarez a eu de bons moments, nous savons qu'il sait faire mieux. Quant à M. Santenac, il était presque aphone.
OCTAVE.

Une grande fête artistique parée, masquée et travestie aura lieu le samedi 4 février prochain, au Théâtre de Lille, au profit de l'association de secours mutuels des artistes dramatiques et lyriques, fondée par le baron Taylor.

Prix du billet : 5 francs.

On peut retenir des loges et des billets au bureau de location et chez les Dames patronnesses.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 26 janvier 1888

PRÉSIDENCE DE M. HEDDE.

On a pu lire plus haut le récit de l'audacieuse évasion de deux prévenus pendant l'audience de ce jour. Cette évasion a jeté un vif émoi au Palais, et tout le monde, juges, parquet, barreau, public, s'en est beaucoup plus préoccupé que des autres affaires inscrites au rôle. Nous croyons néanmoins devoir donner le compte-rendu des diverses affaires jugées au cours de cette audience.

Excitation de mineures à la débauche. — Une femme de la rue des Etaques, Maria Pollart, a été condamnée à 6 mois de prison pour excitation de mineures à la débauche. Cette proxénète avait livré une fille de douze ans qui était *à son service*.

Maître et seigneur. — Si le mari est déclaré, par la loi, souverain et seigneur de sa moitié, son pouvoir a pourtant des limites. C'est ce qu'il a été facile de vérifier au sieur Deroose de Roubaix qui a été condamné à 3 mois de prison pour avoir battu sa femme.

Rebellion, outrage et ivresse. — Ces délits constituent une parfaite trinité. Il est bien rare de les trouver l'un sans l'autre. Quand un ivrogne est arrêté, il outrage l'agent. Si ce dernier veut le reconduire au violon, il se rebelle.

Julien Deschamps de Tourcoing, est condamné pour ces délits à 2 mois et 5 francs. Louis Découps, de Roubaix, à 8 jours et 5 francs, et Juliette Smett, de Tourcoing, à 1 mois et 500 francs.

Wasquehal. — Henri Thys est condamné pour coups à 1 mois de prison. MAITRE CARRÉ.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 26 janvier 1887

Présidence de M. HENRY POSSUT.

Les secrets de fabrication

Un secret de fabrication est-il la propriété exclusive d'un associé, quand le contrat de société ne porte aucune stipulation spéciale, ou bien appartient-il à la société, et dans ce cas, doit-il être livré aux autres associés?

Telle est l'intéressante et délicate question que soulève un procès plaidé aujourd'hui devant le Tribunal.

Il s'agit, dans l'espèce, de formules afférentes à la fabrication de savons de luxe, formules que possède seul celui des associés qui est particulièrement chargé de cette fabrication.

Ses co-associés réclament, en justice, copie de ces formules et communication des carnets qui les renferment, en se basant sur cet argument, à savoir qu'un associé s'obligeant à donner tout son temps aux affaires sociales et travaillant dans l'intérêt commun, le résultat de ce travail, c'est-à-dire les procédés de fabrication, appartient à la société.

Le défendeur en la cause résiste à cette prétention. En droit, dit-il, il a donné, comme apport à la société une somme de connaissances personnelles consistant en secrets de fabrication, apport qu'il doit pouvoir emporter intact lors de la dissolution de la société. En fait, ajoute-t-il, il n'existe pas de formules, les recettes variant sur les prix plus ou moins changeants des essences, suivant la nature des parfums, et, par suite, toutes les combinaisons devant être modifiées par l'expérience ou l'habileté du manipulateur sans qu'il existe de formules absolument fixes.

Le Tribunal a mis cette cause en délibéré. J. P.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Bazelis, vicaire de Locelles est transféré à Comines; M. Parent, vicaire de Comines est transféré à Roubaix (Sainte-Elisabeth) ; M. Bonte, vicaire à Sainte-Elisabeth, à Roubaix est transféré à Fourmies (Saint-Pierre).

NORD

Renvoi d'ouvriers. — Le directeur de la verrerie de Blanc-Misseron a prévenu ses ouvriers qu'à partir du 1er février, une cinquantaine de travailleurs seront congédiés faute d'ouvrage.

A Anzin et à Denain, les directeurs de plusieurs ateliers ont été obligés de renvoyer, faute d'ouvrage, un grand nombre d'ouvriers.

Vol au tribunal de Douai. — Un vol a été commis dans le greffe du tribunal civil de cette ville. Des pièces faisant partie de dossiers de justice, des mandats postaux, des documents divers ont été soustraits. On a dû briser des vitres pour pénétrer dans les locaux.

Une enquête a été ouverte. D'après les renseignements recueillis, tout porte à croire que les voleurs avaient connaissance des lieux et qu'ils ont dérobé des documents qu'ils avaient intérêt à faire disparaître.

Maubeuge. — Le général de brigade Pleuvier, gouverneur de Maubeuge et commandant supérieur de la subdivision de région de Valenciennes et d'Avesnes, sera placé à partir du 27 janvier, dans le cadre de réserve.

Dunkerque. — Le steamer français *Belgrano*, de la compagnie des Chargeurs-Réunis, que nous avons annoncé arrivé hier sur notre rade, est entré jeudi 26 courant. Il a à bord pour Dunkerque, 600 balles laine et a débarqué 2 passagers.

En regagnant son poste d'amarrage au bassin Freycinet n° 2, le *Belgrano*, poussé par le vent, a abordé deux bélandres qui ont été légèrement endommagées. L'une a eu son gouvernail brisé et son canot démoli. L'autre a été fortement pressée contre le quai et on dût, pour la maintenir à flots pomper l'eau immédiatement.

— On nous annonce qu'une révolte vient d'éclater à bord du 3-mâts anglais, *Annie*, M. Law, se trouvant sur rade de Dunkerque depuis 2 jours et venant de Philadelphie avec un chargement de 7,500 barils de pétrole. Le capitaine de ce navire se trouve à terre depuis hier matin et la gendarmerie maritime avisée, se trouvait prête à porter secours en cas de besoin, mais le vent qui souffle sur notre port en tempête, a empêché toute communication avec l'équipage révolté.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — On prête à la municipalité de Calais l'intention d'inviter M. Carnot à profiter de son voyage dans le Nord pour visiter l'importante cité calaisienne et les grands travaux de son port.

Une délégation de l'administration municipale doit, paraît-il, se rendre prochainement à Paris pour transmettre à M. le Président de la République le vœu exprimé par la population de Calais.

BELGIQUE

Chambre des représentants. — Importante séance, jeudi. Il a été question du scandale de l'Evêché de Tournai. Les tribunes étaient pleines.

La thèse de M. Bara a été refutée, de main de maître, par MM. Lejeune et Devolder, ministres.

M. Bara, qui veut détruire le culte même, ruiner le clergé et les Eglises, supprimer le budget du culte de l'immense majorité des belges, a été encore battu sur ce terrain par M. Lejeune, ministre de la justice.

M. Jacobs a fait, de son côté, aux applaudissements de la droite, bonne et prompte justice de cette théorie libérale. Il s'est placé sur le terrain de la liberté et il a démontré qu'avec ce système odieux et cynique plus aucune œuvre de liberté en Belgique, œuvre politique, œuvre de propagande religieuse ou morale, œuvre de charité ou d'enseignement, ne pourrait échapper à la spoliation.

Bruxelles. — La loi que M. de Bismarck va faire voter contre les socialistes allemands inquiète beaucoup le gouvernement belge. Il est à peu près certain, en effet, que les expulsés choisiront la Belgique comme lieu de séjour et qu'ils ne se gêneront pas pour y faire une active propagande de leurs doctrines.

C'est étonnant, en effet, comme les Allemands de tout plumage, tiennent le haut du pavé en Belgique. Les gros, les puissants, se sont emparés du commerce d'Anvers et de Liège, à tel point que tous les services importants de ces grandes villes sont germanisés : les autres, le menu fretin, se croient aussi tout permis — et nous les voyons, dans nos grèves, à la tête des perturbateurs.

Notre pays, qui débordait déjà d'Allemands — négociants, industriels, professeurs, espions, révolutionnaires, vagabonds de la pire espèce — peut donc s'attendre à une nouvelle et formidable invasion teutonne, à la suite de la loi projetée. Ce ne sera pas l'âge d'or pour l'administration de la sûreté publique, car, s'il s'avise de reconduire quelqu'un de ces visiteurs intempestifs à la frontière, toute la presse reptilienne sifflera avec un ensemble parfait et une discipline absolument prussienne. Le fait s'est vu, il y a quelques mois à peine, à l'occasion de l'expulsion du territoire belge d'un anarchiste allemand.

— L'attention du monde militaire se porte uniquement, à l'heure qu'il est, sur l'essai des fusils Nagant — un compatriote — et Manlicher, l'armurier autrichien. Personne ne met en doute la supériorité de l'arme de M. Nagant, et l'on espère qu'elle sortira triomphante de l'épreuve contradictoire à laquelle elle est actuellement soumise. On sait que Manlicher est à la tête d'une société puissante, colossalement riche, qui compte parmi ses plus gros actionnaires plusieurs princes allemands et autrichiens.

La question des sucres. — Dans les réunions qui ont eu lieu chez le ministre des finances belge, depuis l'arrivée du négociateur anglais, M. le baron de Worms, un grand nombre d'industriels ont été invités à faire connaître leurs vœux et à défendre leurs intérêts.

Peut-être le litige pendant entre la Belgique et les autres Etats, litige qui a motivé l'ajournement de la commission internationale des sucres, récemment réunie à Londres, est-il à la veille d'être tranché à la satisfaction générale. On nous assure qu'en ce moment le gouvernement belge n'est plus opposé en principe à l'abolition des primes sur le sucre; il y met seulement pour condition qu'on lui fournira des garanties qu'aucun fraude sur le revenu sera possible.

Mme Landouzy à la Monnaie. — Nous relevons dans un journal belge l'éloge fait à notre concitoyenne Mme Landouzy, à propos de la reprise du *Caïd* à la Monnaie :

« Mme Landouzy s'est réellement surpassée dans le rôle de Virginie la modeste, rôle qu'elle avait étudié, dit-on, avec un soin tout spécial, en prenant conseil du compositeur lui-même. »

La grève noire dans le centre houiller. — Il paraîtrait que dans le congrès socialiste de Châtelet, il a été décidé que la grève noire serait déclarée bientôt, mais qu'elle se ferait, en une seule nuit, dans tous les bassins et qu'un coup terrible serait frappé. Le jour fatal sera désigné par le comité central.

Ce renseignement paraît être des plus sérieux si on le rapproche des paroles du citoyen Georges Defaisseaux, qui a parlé dernièrement dans un meeting, à mots couverts, du jour prochain où le peuple serait appelé à imposer sa volonté. Il a d'ailleurs eu soin d'ajouter qu'il ne pouvait s'étendre sur ce sujet, mais que plusieurs auditeurs savaient ce qu'il voulait dire.

Des événements prochains justifieront malheureusement, peut-être, cette information.

La situation revêt actuellement un caractère de gravité, qui n'échappe pas à l'observateur attentif des allures des populations ouvrières dans le bassin de Charleroi.

Incendie à Hastière-Lavaux. — La nuit dernière, vers 4 quatre heures du matin, un immense incendie a réduit en cendres le grand moulin de l'Ermeton, commune de Hastière-Lavaux, appartenant à la famille Bouty de Ermeton-sur-Meuse. Le moulin, les écuries, la grange, et une partie de la maison d'habitation sont devenus la proie des flammes.

On évalue les pertes à 60,000 francs, couvertes par deux compagnies d'assurance.

Une tentative de meurtre sur le chef de station de Gand. — Mercredi matin, un ouvrier récemment congédié de la station, s'est présenté dans le cabinet de M. Huys, chef de station, qui fit asseoir le nouveau venu, un nommé Vereecke. Lorsque tout à coup celui-ci voulut se précipiter sur M. Huys et l'assommer d'un coup de hâche.

D'un coup de tête, M. Huys eut la chance de renverser Vereecke, puis il le traîna hors du bureau.

Le misérable, poursuivi, s'est mis dans une violente colère et a cherché à frapper un agent de sa hâche. Il a fallu quatre hommes pour le ligoter et l'emmener chez le commissaire de police.

Il a avoué que son but était de tuer le chef de station.

Caisse d'épargne de Tourcoing

Séances des 22 et 23 janvier 1888

DESIGNATION DES CAISSES	VERSEMENTS NOMB.	VERSEMENTS REMBOURSÉS NOMB.	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURSEM NOMB.	REMBOURSEM SOMMES
Tourcoing. dimanche.	131	18	21.824 »	126	30 808 68
lundi.....	59	14	22 163 »	88	9 995 13
Blanc-Seau.....	6	4	685 »	3	187 »
Halluin	7	1	1 339 »	24	5 352 »
Linselles.....	33	6	11.472 »	58	4 145 20
Roncq.....	19	3	4.329 »	75	5.163 98
Bondues.....	12	2	4.075 »	20	3 655 28
Bousbecques	11	1	1 857 »	5	1.397 16
Neuville.....	10	2	2 970 »	8	614 38
Mouveaux.....	12	10	8.435 »	»	» »
Totaux.....	200	61	78 749 »	357	60.818 81

Administrateurs du mois de janvier 1888 : A Tourcoing, MM. Duhamel-Dujardin, G. Lombard. Fidèle Carette et Jules Deyienne. — Au Blanc-Seau, M. D. Cocheteux. — A Halluin, M. L. Codon. A Linselles, M. H. Dumortier. — A Roncq, M. L. Decottignies. A Bondues, M. Delsoterie. A Bousbecque, M. Dalle-Leroux. A Neuville, M. A. Dewitte. A Mouveaux, M. J.-B. Lepers.

Ordre de service de la Caisse-Mère

HEURES des séances	HEURES des versements	HEURES des remboursem.
Dimanche de 9 h. 1/2 à midi	de 9 h. 1/2 à 11 h.	à partir de 11 h. 1/4
Lundi de 5 h. à 6 h. 1/2	de 5 h. à 5 h. 3/4	à partir de 6 heures

Les demandes de remboursements et le règlement des livrets se font pendant toute la durée des séances.

Bureaux à la Mairie, porte à droite du perron de l'Hôtel de Ville. *Le Caissier*, A. PAILLARD.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 26 janvier.* — Ernestine Vanpuyvelde, rue Labruyère, 18. — Germaine Lesage, rue de Wasquehal, impasse Lefebvre, 4. — Albert Devendivolle, rue de la Perche, cour Cornil. — Germaine Petit, rue des Lignes, 4. — Henri Vannerhaege, rue de Tournai, cour Gerard, 2. — Isidore Croes, rue de Naples. — Henri Verelst, rue Daubenton, 25. — Céline Boutry, Grande-Rue, 223. — Amandine Dhoogho, rue d'Espagne, 23. — Marie Lasnié, rue Collignon, 1. — *Déclarations de décès du 26 janvier.* — Ferdinand Meyer, 31 ans, fileur, rue des Longues-Haies, 165. — Hélène Grau, 19 ans, sans profession, rue de Lille, 49. — Céline Lanux, 1 mois, sentier du Beau-Chêne, 39. — Laurent Labitte, 76 ans, propriétaire, rue du Tilleul, 26. — Henri Gilman, 40 ans, tisserand, rue Saint-André, 1. — Adèle Desmettre, 81 ans, sans profession, rue de Sébastopol, 31. — Anna Ruyten, 6 mois, Hôtel-Dieu. — Arthur Lecomte, 40 ans, magasinier, dans le canal, au pont Morel.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 25 janvier.* — Julien Delobel, rue du Tilleul. — Rachel Delcroix rue du Flocon. — Julien Desbonnet, rue de l'Espierre. — Henri et Henriette Piat, jumeaux, rue du Clocher. — Julien Vierlinck, rue de la Belle-Vue. — *Mariage.* — Arthur Gruyer, 23 ans, cocher, et Maria Duprez, 18 ans, servante. — *Déclarations de décès du 25 janvier.* — Barbe Decoek, 68 ans, sans profession, rue de Lille.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LABITTE-VINCENT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Joseph-Laurent LABITTE, veuf en premières noces de Dame Marie DESCHAMPS, décédé à Roubaix, le 25 janvier 1888, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 28 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 26.

Les amis et connaissances de la famille DESCHAMPS-DESMETTRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adèle-Sophie DESMETTRE, veuve de M. Joseph DESCHAMPS, décédée à Roubaix, le 25 janvier 1888, dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 28 courant, à 8 heures 3/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sébastopol, 31.

Les amis et connaissances de la famille CLARISSE-CASTEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Louise-Flore-Henriette CASTEL, décédée pieusement à Paris, le 25 janvier 1888, dans sa 40e année, munie des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 30 courant, à 10 heures, en l'église de Mouveaux, d'où son corps sera conduit au cimetière de Wambrechies pour y être inhumé. — Les Vigiles seront chantées le dimanche 29, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Roubaix à Mouveaux — L'Obit du mois sera célébré le lundi 27 février, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille GRAU-DESMETTRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Hélène GRAU, décédée pieusement à Roubaix, le 25 janvier 1888, dans sa 20e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister, aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 28 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 49.

Les amis et connaissances de la famille O. BAYART-MOULARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Maurice-Oscar-Porphyre BAYART, décédé à Roubaix, le 27 janvier 1888, à l'âge de 3 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange solennels, qui auront lieu le samedi 28 courant, à 3 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Roch, 23.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 30 janvier 1888, à 10 heures. pour le repos de l'âme de Dame Flavie-Marie-Joséphe BAYART, veuve de M. Pierre-François-Désiré FRASEZ, née à Roubaix, le 10 février 1805, décédée subitement le 30 décembre 1887. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 30 janvier 1888, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame